



**Etaient présents** : Laurent ALLART, Pascal BECQUET, Claude BEGARD, Fabrice BERSANO, Hubert BONNET, Pierre-André BOULANGER, Joël CABON, Philippe CALMUS, Christelle CAS, Ludovic CHAUPIN, Béatrice COULBEAUT, James COURTEFOIS, Claude DEHOVE, Nathalie DESMAREST, Philippe DUCAT, Jean-Louis DUCATILLON, Nathalie DURAND, Didier FERON, Philippe FOSSIER, Bernard GANDON, Christian GERARD, Rémy GILET, Marie-Christine HALLIER, Marie KLEIN, Didier LACHAMBRE, Michel LAPOINTE, Dominique LAURENT, Gérard LICETTE, Jacques LIEGEY, Alain LORAIN, Chantal LOUIS, Annick LUTIGNEAUX, Francis MARLIER, Claude MENUGE, Alain NORMAND, Odette PARANT, Martine RAVAUX, Hubert RENARD, François SAILLARD, Denis SERIN, Claude SYLVESTRE, Urbain VAN DEN AVENNE, Christian VANNOBEL, Alain WEHR

**Etaient absents** : Patrick BARTELS, Hervé BOLLINNE, Frédéric BULART, Sabrina DELEBECQUE - RAPIN, Alain DERVIN, Gérard GAIGNE, Pierre-Marie LEBEE, Ghislaine PEDURANT, Séverine PIROZZINI, Gérard PREVOT, Sophie RENAUX, Hervé ROBERT, Frédéric ROUAN, Colette SIMON, Cédric TERRASSIN, Philippe TIMMERMAN, Ghislaine VITU, Benjamin WOIMENT

**Mandat de procuration** : Alain LANGEVIN par Chantal LOUIS, Françoise MOLINE par Martine RAVAUX, Claude PHILIPPOT par Dominique LAURENT, Elisabeth REMY par Claude DEHOVE

**Secrétaire de séance** : M. Philippe DUCAT

\*\*\*

Le Président ouvre la séance et informe des points suivants :

- **GEMAPI** : Le produit de la taxe GEMAPI voté lors du dernier Conseil Communautaire correspond à la cotisation pour le compte des communes adhérentes antérieurement à un syndicat. Monsieur LORAIN suggère que les prochaines dépenses GEMAPI (adhésion pour les autres communes, adhésion à un syndicat pour la lutte contre les inondations) fassent le cas échéant, l'objet d'une réflexion sur la prise en charge partielle par le budget pour éviter une taxe GEMAPI trop lourde pour les habitants.
- **MSAPE de Saint-Erme** : Les travaux ont débutés depuis le 06 mars dernier, un point sur l'avancée sera fait régulièrement.
- **PISCINE (Articles paru dans l'union)** : Le Président tient à préciser que, contrairement à un article de presse, la commune de SISSONNE n'a pas « conservé que des inconvénients » suite au transfert de la piscine. Via les attributions de compensations et considérant l'achat d'eau à la commune, le déficit est désormais financé à parité entre la commune de SISSONNE et la Champagne Picarde. Vu le temps passé par les agents de la Champagne Picarde pour améliorer la gestion de cet équipement et le projet de réhabilitation de la piscine, le transfert de compétence à l'intercommunalité doit être un atout pour tous et pour le territoire.

- **FIBRE OPTIQUE** : Le Président rappelle que le financement de la fibre optique pour toutes les communes sera supporté entièrement par la Champagne Picarde grâce à la DGF bonifiée (suite aux transferts du SDIS et du FNGIR) et aux recettes de la fiscalité éolienne, soit une dépense de 4,8 millions € sur 20 ans.
- **ESPACE JEUNES** : Suite au départ volontaire de la Directrice (Alison BURY), aux vols survenu (environ 3000 €), le marché engagé avec l'IFAC va être dénoncé. Le local sera mis à disposition pour la Piscine.

\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1- Attribution de compensation 2018 (droit commun)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	48	48	0	0	0

Le Conseil Communautaire

**VALIDE** les attributions de compensations communales comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
AGUILCOURT	21 936	13 262
AMIFONTAINE	70 603	1 313
BERRY-AU-BAC	100 101	70 868
BERTRICOURT	5 968	2 587
BONCOURT	6 971	1 671
BOUFFIGNEREUX	4 285	-2 025
BUCY-LES-PIERREPONT	14 716	-12 245
CHAUDARDES	-134	-6 782
CHIVRES-EN-LAONNOIS	9 023	-8 734
CONCEVREUX	358	-15 782
CONDE-SUR-SUIPPE	113 391	55 095
COUCY-LES-EPPES	64 538	21 755
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	509	-5 531
EBOULEAU	5 968	301
EVERGNICOURT	105 909	86 747
GIZY	31 651	-5 943
GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	2 899	-895
GUIGNICOURT	285 696	78 641
GUYENCOURT	2 852	-10 065
JUVINCOURT-ET-DAMARY	92 164	17 307
LAPPION	3 512	-14 357
LIESSÉ-NOTRE-DAME	24 308	-53 201
LOR	8 347	-5 140
MACHECOURT	669	-8 583
MAIZY	35 110	-10 012
MALMAISON	989	-23 667
MARCHAIS	124 668	111 522
MAUREGNY-EN-HAYE	52 204	24 608

MENNEVILLE	7 213	-10 774
MEURIVAL	-34	-3 997
MISSY-LES-PIERREPONT	1 051	-1 806
MONTAIGU	74 201	53 734
MUSCOURT	687	-766
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	14 902	-18 142
NIZY-LE-COMTE	10 974	3 068
ORAINVILLE	1 640	-34 274
PIGNICOURT	1 506	-8 590
PONTAVERT	3 429	-38 677
PROUVAIS	4 799	-20 539
PROVISEUX-ET-PLESNOY	30 833	27 091
ROUCY	5 203	-19 999
SAINT-ERME	193 668	2 929
SAINTE-PREUVE	11 264	1 190
(LA) SELVE	4 061	-2 525
SISSONNE	114 163	-9 931
VARISCOURT	7 978	-4 509
(LA)VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	6 822	2 625

## 2- Libre révision des attributions de compensation 2018

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	48	48	0	0	0

Monsieur CHARPENTIER présente le montant des AC 2018 des communes incluant la libre révision annuelle. Il précise notamment que les communes dont l'attribution est librement révisée (colonne 4 du tableau ci-dessous) doivent délibérer pour accepter le montant.

Monsieur SAILLARD souhaite confirmation que les communes ayant des éoliennes sont satisfaites de la proposition de reversement de fiscalité.

Madame COULBEAUT répond que les conditions de révision des attributions notamment pour l'éolien sont identiques aux propositions de 2017 (proposition bloquée par la préfecture). Elle est en accord complet avec cette répartition de l'évolution de la fiscalité. Par contre, elle regrette le refus de certaines communes (3 sur 47 communes) qui n'ont pas joué le jeu du transfert du FNGIR.

Elle souhaiterait que ces dernières soient « exclues » de la prise en charge de la Fibre Optique afin de ne pas bénéficier uniquement des « bons côtés ».

Monsieur LORAIN annonce que la Champagne Picarde ne reviendra pas sur ces engagements. Par ailleurs, nous avons la compétence statutaire et il serait illégal de refuser de déployer la Fibre sur certaines communes pour ce motif. Il se rendra personnellement dans les 3 communes opposées afin de réexpliquer la démarche globale.

Monsieur WEHR se demande si le fait de figer de montant de l'AC pour les communes qui refuseraient une année la révision de leur attribution, est légal ?

La Préfecture a confirmé la liberté de définition des règles de révision par la CLECT. Par contre, elle a rappelé l'obligation annuelle pour le Conseil Communautaire et pour les communes intéressées de valider le montant de l'attribution révisée.

Notre règle de libre révision est donc légale mais a perdu de sa souplesse et reporte une partie des « pertes fiscales » sur la Champagne Picarde si les communes ne jouent pas le jeu.

Le Président demande aux communes de faire parvenir leur délibération (uniquement pour les communes intéressées) dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Communautaire

**VALIDE** les montants des attributions de compensation provisoires librement révisées pour l'année 2018 comme suit :

Colonne1	AC 2018 (avant libre révision)	libre révision annuelle 2018	AC 2018 provisoire (avant avis commune)
AGUILCOURT	13 262 €	0	
AMIFONTAINE	1 313 €	0	
BERRY-AU-BAC	70 868 €	0	
BERTRICOURT	2 587 €	- 1 028 €	<b>1 559 €</b>
BONCOURT	1 671 €	- 354 €	<b>1 317 €</b>
BOUFFIGNEREUX	- 2 025 €	- 645 €	<b>2 670 €</b>
BUCY-LES-PIERREPONT	- 12 245 €	416 €	<b>11 829 €</b>
CHAUDARDES	- 6 782 €	212 €	<b>6 570 €</b>
CHIVRES-EN-LAONNOIS	- 8 734 €	0	
CONCEVREUX	- 15 782 €	0	
CONDE-SUR-SUIPPE	55 095 €	6 970 €	<b>62 065 €</b>
COUCY-LES-EPPES	21 755 €	0	
COURTRIZY-ET-FUSSIGNY	- 5 531 €	620 €	<b>4 912 €</b>
EBOULEAU	301 €	455 €	<b>756 €</b>
EVERGNICOURT	86 747 €	- 5 057 €	<b>81 690 €</b>
GIZY	- 5 943 €	0	
GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	- 895 €	- 410 €	<b>1 305 €</b>
GUIGNICOURT	78 641 €	0	
GUYENCOURT	- 10 065 €	184 €	<b>9 881 €</b>
JUVINCOURT-ET-DAMARY	17 307 €	0	
LAPPION	- 14 357 €	- 160 €	<b>14 517 €</b>
LIESSÉ-NOTRE-DAME	- 53 201 €	2 075 €	<b>51 126 €</b>
LOR	- 5 140 €	963 €	<b>4 178 €</b>
MACHECOURT	- 8 583 €	1 324 €	<b>7 259 €</b>
MAIZY	- 10 012 €	11 968 €	<b>1 956 €</b>
MALMAISON	- 23 667 €	22 526 €	<b>1 141 €</b>
MARCHAIS	111 522 €	- 4 215 €	<b>107 307 €</b>
MAUREGNY-EN-HAYE	24 608 €	- 4 547 €	<b>20 061 €</b>
MENNEVILLE	- 10 774 €	- 289 €	<b>11 063 €</b>
MEURIVAL	- 3 997 €	61 €	<b>3 936 €</b>
MISSY-LES-PIERREPONT	- 1 806 €	97 €	<b>1 709 €</b>
MONTAIGU	53 734 €	0	
MUSCOURT	- 766 €	- 103 €	<b>869 €</b>
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	- 18 142 €	347 €	<b>17 796 €</b>
NIZY-LE-COMTE	3 068 €	1 231 €	<b>4 299 €</b>
ORAINVILLE	- 34 274 €	429 €	<b>33 845 €</b>
PIGNICOURT	- 8 590 €	- 441 €	<b>9 031 €</b>
PONTAVERT	- 38 677 €	1 974 €	<b>36 703 €</b>
PROUVAIS	- 20 539 €	- 2 202 €	<b>22 741 €</b>
PROVISEUX-ET-PLESNOY	27 091 €	5 650 €	<b>32 741 €</b>
ROUCY	- 19 999 €	- 264 €	<b>20 263 €</b>
SAINT-ERME	2 929 €	30 270 €	<b>33 199 €</b>
SAINTE-PREUVE	1 190 €	6 484 €	<b>7 674 €</b>
(LA) SELVE	- 2 525 €	- 732 €	<b>3 257 €</b>
SISSONNE	- 9 931 €	0	
VARISCOURT	- 4 509 €	0	
(LA)VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT	2 625 €	540 €	<b>3 165 €</b>

**PRECISE** que le montant des attributions de compensation librement révisé devra être approuvé par les communes intéressées.

### 3- Validation de la "Feuille de route numérique"

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	48	48	0	0	0

Madame DUBOS présente la Feuille de Route numérique qui décline des actions autour de 3 axes : ***e-administration, e-économie et e-inclusion.***

Elle annonce que la Champagne Picarde est la première Communauté de Communes de l'Aisne à valider sa feuille de route. Cette dernière n'est pas figée, d'autres thématiques pourront s'y intégrer au fil du temps.

Pour l'heure, il reste à transformer ces thématiques en actions « concrètes et opérationnelles ».

Le Conseil Régional et les fonds européens pourront apporter leur soutien financier tant en fonctionnement qu'en investissement sur les actions inscrites dans cette feuille de route : imprimantes 3D, outils numériques, télétravail, salaires des animateurs (en partie)...

Le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** la feuille de route numérique de la Champagne Picarde

**SOLLICITE** la Région Hauts-de-France et l'Union Européenne (programme FEDER) pour obtenir des aides à l'investissement et au fonctionnement.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents et à engager toutes les démarches nécessaires.

### 4- Adhésion "Réseaux Villes et Villages Numériques"(RVVN)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	48	48	0	0	0

Lors d'un prochain Conseil Communautaire, le projet du nouveau site internet de la Champagne Picarde réalisé par RVVN sera présenté.

Sur ce modèle, RVVN et la Champagne Picarde proposent gratuitement aux 47 communes la réalisation de leur propre site qui sera en lien avec le site intercommunal : remontée automatique sur les sites communaux de certaines informations intercommunales (horaires piscine, activités ALSH, sorties, SCoT ...) + Pages propres à la commune.

L'association peut également proposer des solutions de dématérialisation gratuite pour les communes.

Madame DUBOS explique aux élus qu'avec une vision plus globale et la mutualisation des outils informatiques, les réservations des services publics (réservation cantine scolaire, achat ticket piscine...) pourraient être l'image du service public de demain sur notre territoire.

Des matinées de formation sont prévues pour la refonte des sites internet communaux (pour les communes qui le souhaiteront) avec les référents concernés (élus, secrétaire, agent, et/ou bénévoles).

Le Conseil Communautaire :

**ADHÉRE** à l'association du Réseau des Villes et Villages Numériques pour le développement des sites internet (intercommunal et communaux) mobiles, accessibles et sécurisés.

**AUTORISE** le Président à représenter la Communauté de Communes de la Champagne Picarde lors des assemblées générales de l'association.

#### 5- Adhésion au GIE Convergence

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
43	46	46	0	0	1

Le Président, demande à Monsieur SERIN (directeur technique du GIE) de sortir et de ne pas prendre part à la délibération.

Monsieur LORAIN annonce que l'adhésion au GIE Convergence est une adhésion « positive » par rapport au contrat avec notre prestation actuel avec le GIE.

La Champagne Picarde bénéficiera de prix avantageux en qualité de membre pour la gestion du serveur et du réseau téléphonique. Elle pourra aussi profiter dans le cadre de groupement de commandes de prix intéressant sur le matériel.

Le Conseil Communautaire

**DEVIENT MEMBRE** du GIE Convergence

**AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires

#### 6- Gratification de stagiaires

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
43	47	47	0	0	0

Le Conseil Communautaire

**APPROUVE** la possibilité d'octroi d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis par la Communauté de Communes,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartites entre la Communauté de communes, l'étudiant et l'établissement d'enseignement,

**PRECISE** que la gratification sera attribuée individuellement par arrêté du Président.

#### 7- Organisation et tarifs des mercredis récréatifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
43	47	47	0	0	0

Monsieur WEHR souhaiterait connaître les communes choisies.

- A l'heure actuelle, les sites pressentis seraient PROUVAIS et SISSONNE (ou LIESSE NOTRE DAME).  
Un ramassage en Bus/RTA (identique aux ALSH), sera proposé aux familles afin de faire bénéficier tous les enfants du territoire.

Monsieur NORMAND s'étonne du « faible » reste à charge de la CCCP (27 000€).

- Monsieur BERSANO explique que ce n'est qu'une phase « d'expérimentation »  
Les lieux sont mis à disposition gratuitement (aucun loyer ne sera reversé aux communes concernées). Les places seront limitées à 96 enfants, afin de limiter l'embauche de contractuels. Des nouvelles missions dans ce cadre ont été attribuées à Madame Christelle FOULON (Directrice des Centres de Loisirs). La CAF subventionne ce nouveau service mais il conviendra d'être attentif à l'évolution financière du service.

Le Conseil Communautaire

**DECIDE** la mise en place des mercredis récréatifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

**APPROUVE** le tarif de 12 €/jour comprenant le transport et les repas (déjeuner et goûter) avec un supplément optionnel de 2 €/jour pour le péricentre (matin et/ou soir),

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

#### 8- Embauche de contractuels (Mercredis récréatifs/ALSH)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
42	46	46	0	0	0

Monsieur SAILLARD se demande comment sont réparties les 17h30 annualisées ?

- 50 jrs pour les ALSH (été et petites vacances) + 36 mercredis soit 86 jrs soit 782 heures correspondant à un temps non complet à 17h30.  
Ce mode de fonctionnement et de rémunération nous permettra de fidéliser les animateurs (continuité de services, cohérence du projet pédagogique, confort de vie pour les salariés,..)

Le Conseil Communautaire

**CRÉE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, 8 emplois permanents dans le grade d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires.

#### 9- Mise à jour du tableau des effectifs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
42	46	46	0	0	0

**CONSIDERANT** les nécessités de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité, en fonction des derniers mouvements suivants :

→ Au sein de la filière administrative, pour permettre la nomination d'un agent ayant été admis au concours, un poste de Rédacteur principal territorial doit être créé. En contrepartie, le poste de Rédacteur territorial devenu vacant, sera supprimé.

→ Au sein de la filière animation, pour permettre la nomination d'un agent ayant été admis au concours, un poste d'Animateur Territorial doit être créé, le poste d'Adjoint d'animation territorial devenu vacant sera supprimé.

Le Conseil Communautaire

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde comme suite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 comme suit :



Nature des Emplois	AVANT		MODIFICATIONS		AU 1 <sup>ER</sup> MAI 2018	
	Emplois Ouverts	Emplois Pourvus	Emplois A créer	Emplois A supprimer	Emplois ouverts	Emplois Pourvus
<b>Filière Administrative</b>						
<u>Catégorie A :</u>						
DGS	1	1			1	1
Attaché principal	1	0			1	0
Attaché	5	5			5	5
<u>Catégorie B :</u>						
Rédacteur	1	1		1	0	0
Rédacteur Principal territorial			1		1	1
<u>Catégorie C :</u>						
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0			1	1
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3			3	3
Adjoint Administratif	4	3	1		5	5
<b>Filière Technique</b>						
<u>Catégorie B :</u>						
<u>Catégorie C :</u>						
Agent de maîtrise	0	0	1		1	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	4		1	3	3
Adjoint Technique	6	6			6	6
<b>Filière Animation</b>						
<u>Catégorie B :</u>						
Animateur Territorial			1		1	1
Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1			1	1
Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1			1	1
<u>Catégorie C :</u>						
Adjoint Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	1		4	4
Adjoint Animation	3	2		2	1	1
<b>Filière Médico-Sociale</b>						
<u>Catégorie B :</u>						
Assistant socio-éducatif Principal	1	1			1	1
<b>Filière Sportive</b>						
<u>Catégorie B :</u>						
Educateur des APS Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1			1	1
Educateur des APS Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1			1	1
Educateur des APS	1	0			1	0
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>37</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

- DOB : Une dernière réunion SCoT est prévue le 05 avril prochain à la Salle des fêtes d'AMIFONTAINE avant l'ouverture de l'enquête publique.
- Réhabilitation Piscine de Sissonne : L'étude de programmation de la Piscine intercommunale sera suivie par le Cabinet D2X. Une première réunion (4 réunions au total) est organisée le 10 avril 2018 à 10h30 sur le site.

**Monsieur LORAIN lève la séance à 21h15.**

